



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 44047

## Texte de la question

Mme Martine Faure attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le maintien budgétaire pour 2014 du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER), chargé de la gestion des aides publiques aux radios locales associatives prévues par le décret n° 2006-1067 du 25 août 2006 pris pour l'application de l'article 80 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Ce fonds, créé en 1982 pour permettre aux radios associatives locales d'assurer leur mission de communication sociale de proximité, est un instrument indispensable de soutien aux radios associatives, lesquelles participent depuis trente ans à l'essor culturel et économique des territoires, ainsi qu'à l'expression des citoyens et au dynamisme de la démocratie locale. Les associations concernées s'inquiètent pour l'avenir de la pérennité du FSER, et de l'annonce par le ministère du budget d'un gel budgétaire à hauteur de 6 % des crédits pour 2014. Les associations radiophoniques locales souhaitent le maintien du niveau antérieur de l'enveloppe du FSER à hauteur de 29 millions d'euros, afin de leur permettre d'assurer leur mission au service de la liberté d'expression et de la démocratie locale. Aussi elle l'interroge sur l'avenir de ce fonds et souhaite connaître la position du ministère concernant le montant d'attribution du FSER dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014.

## Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Faure](#)

**Circonscription :** Gironde (12<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44047

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Budget

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 décembre 2013](#), page 12490

**Réponse publiée au JO le :** [18 février 2014](#), page 1558